

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 24/11/2023  
Reçu en préfecture le 24/11/2023  
Publié le  
ID : 076-257604512-20231123-D2023\_28-DE

N° ordre de passage : 1  
N° annuel : D2023-28

Mise en ligne le 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 28
votants : 28

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Serge BIGOTTO, M. Alain COUROYER, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Frédérick LEJEUNE, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Jean Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Pascal CAPRON, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Didier BELLIERE (2), M. Jean-Marie CABOT, M. Yves TOSTAIN, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Joel DESCHAMPS, M. Daniel LEGROS, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, Mme Magalie WENDLING, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, Mme Martine PORET, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : Mme Josiane CERVEAU, M. Olivier LECONTE, M. Pierre-Yves MENAGER

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**VALIDATION DE LA PROPOSITION DE FINANCEMENT DE 44 800 € DU CREDIT AGRICOLE**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que les dépenses relatives aux travaux de réalisation de l'ouvrage de Veules Camping sont prévues au BP 2023. Un emprunt a été prévu en recettes pour financer une partie du projet.

Le quorum constaté,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté,
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

Montant HT (travaux) : 89 560 €

**Mode de financement proposé**

Emprunt moyen à long terme 44 800 €

Monsieur le Président informe le comité syndical du résultat de la consultation des établissements bancaires.

Il est procédé au vote à 19h30.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen/long terme » d'un montant de 44 800 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt : 44 800 €

Taux actuel : 4.45 %

Durée du crédit : 10 ans

Modalités de remboursement : trimestriel

Type d'échéance : échéances constantes


Frais de dossier : 80 €

- Prend l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président du SMBV Dun Veules pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse d'Epargne et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,  
Le secrétaire de séance,  
Date de signature : 23/11/2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Canu', enclosed within a large, loopy oval shape.

Philippe DUFOUR,  
Président du SMBV Dun Veules  
Date de signature : 23/11/2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P Dufour', enclosed within a large, loopy oval shape.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)